



COMMUNE DE REAUMUR

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 13 mars 2023**

N° 2023-14 : Sentiers pédestres – Demande de labellisation fédérale des sentiers pédestres « Les Moulins » et « Les Rives du Lay »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ DONNE un avis favorable à la demande de labellisation fédérale des sentiers pédestres « Les Moulins » et « Les Rives du Lay » de la commune de Réaumur.
- ☞ S'ENGAGE à respecter les conditions d'engagement nécessaires à cette labellisation.
- ☞ AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette démarche, et notamment la demande de label.

N° 2023-15 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Révision libre du montant des attributions de compensation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ APPROUVE la révision libre de l'attribution de compensation de la commune de Réaumur, après proposition du Conseil de Communauté ayant statué à la majorité des deux tiers, sur la base du montant proposé par le Conseil de Communauté soit 11 072,83 € à compter de l'année 2022.
- ☞ ACCEPTE que la ladite révision libre des A.C. vise le rapport de CLECT du 8 novembre 2022, approuvé au sens de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

N° 2023-16 : Etude et vote des comptes de gestion 2022 du budget principal « Commune » et des budgets annexes « Commerce », « Cité du Sacré-Cœur » et « Lotissement Le Clos de la Barre »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ ACCEPTE et APPROUVE les comptes de gestion 2022 du budget principal « Commune » et des budgets annexes « Commerce », « Cité du Sacré-Cœur » et « Lotissement Le Clos de la Barre ».

N° 2023-17 : Compte Administratif 2022 et affectation du résultat du budget Commerce

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET COMMERCE						
Résultats reportés		7 477,83 €		9 569,00 €		
Affectation en 1068		0,00 €				
Opérations de l'exercice	13 581,02 €	0,00 €	4 147,50 €	9 791,60 €		
Résultat de l'exercice	13 581,02 €			5 644,10 €		
Résultats de clôture	6 103,19 €			15 213,10 €		
Restes à réaliser	4 449,19 €					
RESULTATS DEFINITIFS	10 552,38 €			15 213,10 €		4 660,72 €

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaittent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 4 660,72 €.
- reporter en déficit d'investissement au 001 DI la somme de 6 103,19 €.
- affecter au 1068 (recettes investissement) la somme de 10 552,38 €.

N° 2023-18 : Compte Administratif 2022 du budget Cité du Sacré-Cœur

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET CITE DU SACRE-COEUR						
Résultats reportés		23 032,70 €		5 286,74 €		
Affectation en 1068						
Opérations de l'exercice	95 000,00 €	71 967,30 €	71 967,80 €	88 692,50 €		
Résultat de l'exercice	23 032,70 €			16 724,70 €		
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €		22 011,44 €		
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	0,00 €		22 011,44 €		22 011,44 €

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnassent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 22 011,44 €.

N° 2023-19 : Compte Administratif 2022 du budget Lotissement Le Clos de la Barre

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DE LA BARRE						
Résultats reportés						
Affectation en 1068						
Opérations de l'exercice	35 426,46 €	309 650,00 €	35 426,46 €	35 426,46 €		
Résultat de l'exercice		274 223,54 €	0,00 €	0,00 €		
Résultats de clôture		274 223,54 €				
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		274 223,54 €	0,00 €	0,00 €		274 223,54 €

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaissent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent d'investissement au 001 RI la somme de 274 223,54 €.

N° 2023-20 : Compte Administratif 2022 et affectation du résultat du budget Commune

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET COMMUNE						
Résultats reportés	592 251,72 €			970 587,58 €		
Affectation en 1068		341 216,36 €				
Opérations de l'exercice	784 549,32 €	400 012,02 €	467 736,92 €	750 197,20 €		
Résultat de l'exercice	43 320,94 €			282 460,28 €		
Résultats de clôture	635 572,66 €			1 253 047,86 €		
Restes à réaliser	573 862,47 €	285 931,08				
RESULTATS DEFINITIFS	923 504,05 €			1 253 047,86 €		329 543,81 €

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaissent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 329 543,81€.

- reporter en déficit d'investissement au 001 DI la somme de 635 572,66 €.

- affecter au 1068 (recettes investissement) la somme de 923 504,05 €.

N° 2023-21 : Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ FIXE les taux applicables en 2023 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	36,61 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	46,57 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	21,35 %

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

N° 2023-22 : Etude et vote du budget primitif 2023 du budget principal « Commune »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2023 du budget principal « Commune » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 085 105,25 €
- Recettes de fonctionnement : 1 085 105,25 €
- Dépenses d'investissement : 1 901 540,38 €
- Recettes d'investissement : 1 901 540,38 €

N° 2023-23 : Etude et vote du budget primitif 2023 du budget annexe « Commerce »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2023 du budget annexe « Commerce » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 26 460,72 €
- Recettes de fonctionnement : 26 470,72 €
- Dépenses d'investissement : 27 852,38 €
- Recettes d'investissement : 27 852,38 €

N° 2023-24 : Etude et vote du budget primitif 2023 du budget annexe « Cité du Sacré-Cœur »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2023 du budget annexe « Cité du Sacré-Cœur » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 22 011,44 €
- Recettes de fonctionnement : 22 011,44 €
- Dépenses d'investissement : 0,00 €
- Recettes d'investissement : 0,00 €

N° 2023-25 : Etude et vote du budget primitif 2023 du budget annexe « Lotissement Le Clos de la Barre »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2023 du budget annexe « Lotissement Le Clos de la Barre » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 309 655,00 €
- Recettes de fonctionnement : 309 655,00 €
- Dépenses d'investissement : 309 650,00 €
- Recettes d'investissement : 309 650,00 €

N° 2023-26 : Personnel communal – Plan de formation 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ APPROUVE le plan de formation 2023 tel que présenté.

Vu le 15 mars 2023,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

